



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE PARIS

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-144**

**PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2018**

# Sommaire

## **Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt**

75-2018-04-11-010 - Délibération n°2018-06 - Approbation du rapport d'activité 2017 (1 page)	Page 3
75-2018-04-11-011 - Délibération n°2018-07 - Approbation du don du cercle de l'union interalliée (1 page)	Page 5
75-2018-04-11-012 - Délibération n°2018-08 - Signature du contrat de commande de création et de production du spectacle de fin d'études de la promotion 2018 du département théâtre du PSPBB (ESAD) (10 pages)	Page 7
75-2018-04-11-013 - Délibération n°2018-09 - Approbation du compte de gestion et du compte administratif (110 pages)	Page 18

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2018-04-11-010

Délibération n°2018-06 - Approbation du rapport d'activité  
2017



**DÉLIBÉRATION N° 2018– 06**

Objet : Approbation du rapport d'activité 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015, du Préfet de la Région Ile-de-France portant création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) ;

Vu les statuts de l'EPCC PSPBB du 5 octobre 2010 :

-----  
Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration, conformément aux statuts de l'EPCC article 11, de délibérer sur les orientations générales de la politique de l'établissement ;

Considérant le rapport d'activité pour l'année 2017 présenté devant les membres du Conseil d'administration ;

LE CONSEIL DECIDE,

1. D'approuver le rapport d'activité 2017 de l'EPCC PSPBB ;
2. Autorise le Président et le Directeur, à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Paris, le **11 AVR. 2018**

Le Président

M. Marcel Bozonnet

PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Paris | Boulogne-Billancourt  
PSPBB  
14, rue de Madrid 75008 Paris  
FRANCE  
+33 (0)1 44 90 78 08  
contact@pspbh.fr  
www.pspbh.fr  
SIRET 200 099 168 00012 - APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2018-04-11-011

Délibération n°2018-07 - Approbation du don du cercle de  
l'union interalliée



**DÉLIBÉRATION N° 2018– 07**

Objet : Approbation du don du Cercle de l'Union Interalliée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015, du Préfet de la Région Ile-de-France portant création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) ;

Vu les statuts de l'EPCC PSPBB du 5 octobre 2010 :

-----

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration, conformément aux statuts de l'EPCC article 11, de délibérer sur l'acceptation ou le refus des dons et legs ;

Considérant le don du Cercle de l'Union Interalliée d'un montant de 4000 euros adressés à l'établissement public PSPBB dans le cadre de son soutien aux jeunes talents ;

LE CONSEIL DECIDE,

1. D'approuver le don du Cercle de l'Union Interalliée pour un montant de 4000 euros ;
2. Autorise le Président et le Directeur, à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Paris, le **11 AVR. 2018**  
Le Président  
M. Marcel Bozonnet

**PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Paris | Boulogne-Billancourt**  
PSPBB  
14, rue de Madrid 75008 Paris  
FRANCE  
+33 (0)1 44 90 78 08  
contact@pspbb.fr  
www.pspbb.fr  
SIRET 200 039 188 00012 - APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2018-04-11-012

Délibération n°2018-08 - Signature du contrat de  
commande de création et de production du spectacle de fin  
d'études de la promotion 2018 du département théâtre du  
PSPBB (ESAD)



**DÉLIBÉRATION N° 2018 – 08**

Objet : Signature du contrat de commande de création et de production du Spectacle de fin d'études de la promotion 2018 du département théâtre du PSPBB (ESAD)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015, du Préfet de la Région Ile-de-France portant création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) ;

Vu les statuts de l'EPCC PSPBB du 5 octobre 2010 :

-----  
Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration, conformément aux statuts de l'EPCC article 11, de délibérer sur les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;

Considérant la délibération du Conseil d'administration n°2016-05 du 10 novembre 2016 fixant les modalités de passation des contrats, conventions et commandes et prévoyant qu'au-delà d'un montant de 25 000 euros hors taxes, tout projet doit faire l'objet d'une validation préalable du Conseil d'administration ;

Considérant le projet de commande présenté devant le Conseil d'administration pour la création et la production du spectacle de sortie des élèves de la promotion 2018 du Département Théâtre du PSPBB ;

LE CONSEIL DECIDE,

1. D'approuver la signature par le PSPBB du contrat de commande annexé à la présente délibération ;
2. Autorise le Président et le Directeur, à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Paris, le **11 AVR. 2018**  
Le Président  
M. Marcel Bozonnet

  
PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Paris | Boulogne-Billancourt  
PSPBB  
14, rue de Madrid 75008 Paris  
FRANCE  
+33 (0)1 44 90 78 08  
contact@pspbb.fr  
www.pspbb.fr  
SIRET 209 099 188 00012 - APE 8412Z



**Contrat de commande**

PREFECTURE DE LA REGION  
D'ILE-DE-FRANCE  
PREFECTURE DE PARIS

17 AVR. 2018

Service des collectivités locales  
et du contentieux

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

LE PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS – BOULOGNE-BILLANCOURT  
Établissement Public de Coopération Culturelle  
14 rue de Madrid – 75008 PARIS  
Numéro de S.I.R.E.T. : 200 039 188 00012  
Code APE : 8412Z  
Représenté par Laurent Gardeux, Directeur

ci-après dénommé « L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC » ou « PSPBB », d'une part,

**ET**

**LA VIE BRÈVE**

Type structure légale : association loi 1901  
Adresse siège : 12 rue Saint Mathieu 75018 Paris  
Téléphone : 06 64 41 21 12  
Numéro S.I.R.E.T. : 514425065 00034  
Représentée par : Elaine Méric, en qualité d'administratrice  
Email : elaine@laviebreve.com

ci-après dénommé « le TITULAIRE », d'autre part.

**Objet : Contrat de commande de création et de production du Spectacle de fin d'études de la promotion 2018 du département théâtre du PSPBB (ESAD), présenté au Théâtre de la Cité Internationale du 26 au 29 juin**

Pouvoir adjudicateur : Établissement public du Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt – 14 rue de Madrid – 75008 PARIS  
Personne en charge du suivi du marché : Serge Tranvouez  
Comptable assignataire des paiements : le comptable de l'Établissement public du PSPBB

## **PRÉAMBULE**

A. Il est précisé que le présent contrat est passé dans le cadre de l'article 30-I-3° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

B. Le PSPBB s'est assuré de la mise à disposition des locaux et des techniciens de plateau du Théâtre de la Cité Internationale (TCI), lieu dans lequel les séances de travail à partir du 9 juin 2018, sous forme de résidence de création, se dérouleront ainsi que le spectacle qui en résultera.

## **CELA EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **Article 1 – Objet**

#### **A. Création et production d'un spectacle destiné à être présenté devant un public**

Le présent contrat (ou marché) a pour objet la création et la production d'un spectacle de sortie pour les étudiants en troisième année de DNSP du département théâtre du PSPBB (ESAD).

A cet effet, le titulaire s'assurera la collaboration auprès du PSPBB de deux metteurs en scène dont il assurera la rémunération : Jeanne Candell et Lionel Gonzalez du 28 avril au 29 juin 2018, soit 36 jours travaillés pour un volume de 240 heures d'intervention.

De même, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la production du spectacle sur la scène du TCI le jour des représentations prévues pour cette création, du 26 au 29 juin 2018 :

- 26 juin à 19h00
- 27 juin à 20h00
- 28 juin à 20h00
- 29 juin à 20h00

Le présent contrat définit également les conditions dans lesquelles le TITULAIRE cède au PSPBB les droits de représentation et de reproduction au titre du droit d'auteur sur l'intégralité de cette création.

#### **B. Equipe du TITULAIRE**

L'équipe du TITULAIRE se compose respectivement de :

- Jeanne Candell, metteur en scène
- Lionel Gonzalez, metteur en scène

### **Article 2 – Obligations du TITULAIRE**

#### **A. Généralités**

Conformément à ce qui a été défini en préambule et à l'article 1 du présent contrat, le TITULAIRE crée le spectacle à l'occasion de répétitions qui commencent à compter du 28 avril 2018 et assumera la responsabilité artistique des séances de travail et des représentations.

Le TITULAIRE s'engage également à accompagner le suivi de production avec le PSPBB.

## B. Conditions techniques – Planning

Le PSPBB s'engage à fournir au TITULAIRE les salles de cours de l'ESAD et les espaces mis à sa disposition par le TCI en ordre de marche, incluant le personnel technique préalablement convenu entre les parties, du 9 au 29 juin 2018.

## C. Conditions d'intervention du TITULAIRE lors de la création

Le TITULAIRE organisera et prendra à sa charge les transports sur place et aller et retour ainsi que les hébergements éventuels, les repas de ses intervenants et notamment de Jeanne Candel et Lionel Gonzalez.

## D. Obligations d'employeur

En qualité d'employeur, le TITULAIRE supportera et assumera les rémunérations de son personnel attaché à la production du spectacle de sortie objet du présent contrat, charges sociales et fiscales comprises.

Le cas échéant, le TITULAIRE doit fournir au PSPBB, au plus tard une semaine avant les séances de travail qui fait l'objet du présent contrat :

- La liste de tous les salariés non français participant aux séances de travail, soumis ou non à autorisation,
- Les copies des autorisations de travail de tous les employés étrangers (hors UE, EEE et Suisse) ou la copie de leur carte de séjour temporaire (<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Demarches/Formulaires-Cerfa/Les-travailleurs-etrangers/Artistes-ou-techniciens-etrangers-du-spectacle-vivant-et-enregistre> )
- une attestation sur l'honneur certifiant que ces salariés sont ou seront au moment de la prestation, autorisés à exercer une activité professionnelle en France et certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du code du travail français (bulletin de paie, déclaration préalable à l'embauche) ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont rattachés.

Sous réserve des traités et accords internationaux, il est rappelé que les salaires versés par le titulaire sont soumis aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles applicables aux salariés employés par des entreprises de la même branche établie en France, en matière de rémunération, durée de travail, conditions de travail et congés payés.

### Régularité fiscale et sociale

Conformément à l'article 51-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le titulaire du marché produit les pièces prévues à l'article D.8222-5 (attestations fiscale et sociale) du code de travail et, le cas échéant, les pièces prévues par l'article D.8222-7. Les certificats individuels de détachement du régime de protection sociale du pays d'origine (formulaires A1), ou équivalents, de tous les salariés non-français participant aux séances de travail (ressortissants UE ou d'un pays ayant signé une convention bilatérale avec la France), devront être fournis avant la notification du marché et le cas échéant renouvelés tous les 6 mois. Il en est de même de la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail ou disposant d'une carte de séjour temporaire (art. L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail), cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ou carte de séjour.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 48 et à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues à l'article D.8222-5 et D.8222-7 du code du travail, ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes prouvant que le TITULAIRE a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, le marché sera résilié aux torts du titulaire sans mise en

demeure préalable et sans versement d'une quelconque indemnité. Le présent marché ne pourra être notifié que si tous les documents demandés au présent article ont été reçus par le PSPBB.

#### E. Droits de représentation

Le TITULAIRE garantit au PSPBB une jouissance paisible des droits cédés et le garantit contre tout recours ou action que pourraient former à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits consentis au PSPBB par le présent contrat, les auteurs, compositeurs, réalisateurs, éditeurs, décorateurs, artistes interprètes ou exécutants, techniciens et d'une manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la production ou à la réalisation du spectacle.

En aucun cas le PSPBB ne pourra être tenu pour responsable de toute atteinte à des droits d'auteurs, droits voisins du droit d'auteur ou droits à l'image, liée à la mise en œuvre des dispositions du présent contrat.

#### F. Promotion et publicité

Le TITULAIRE fournira au moment du retour du contrat l'ensemble des éléments suivants, nécessaires à la publicité de la manifestation :

- Biographie des metteurs en scène,
- Photographies des metteurs en scène ainsi que les droits d'exploitation associés

Le TITULAIRE autorise le PSPBB à utiliser ces documents sur tout support de promotion et de communication, notamment pour la composition d'affiches et de programmes, la presse, sur les espaces de signalétique du PSPBB et du TCI ou lors de conférences de presse.

Le PSPBB se réserve cependant le droit d'utiliser ou non ces documents.

Le TITULAIRE garantit le PSPBB contre tout recours pour l'utilisation de ces documents (clichés, etc.) destinés à la promotion des représentations dans lesquelles sera intégré le spectacle. A cet effet, il fera son affaire des droits éventuels dus aux photographes ou tout autre ayant-droit et s'assurera, au préalable, de l'autorisation personnelle et spéciale des artistes ou toute autre personne photographiée.

Le TITULAIRE transmettra au PSPBB, si cela est nécessaire, les contacts du photographe ou de ses ayants-droits afin que le PSPBB puisse le solliciter pour les autorisations relatives à l'utilisation faite de ces photographies (en ce qui concerne le droit moral).

#### G. Sécurité – Respect du règlement intérieur

Le TITULAIRE s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité des personnes.

Le TITULAIRE s'engage à ce que son personnel se soumette au règlement intérieur et aux règles de sécurité en vigueur dans les locaux de l'ESAD et au TCI, ainsi qu'au règlement intérieur du ou des lieux où il pourra être amené à travailler dans le cadre du présent contrat. Il est rappelé que l'ensemble des espaces sont des espaces non-fumeurs.

Il devra également se conformer aux instructions données par le PSPBB, le TCI et leurs représentants. Concernant le matériel de sonorisation, en toute hypothèse, le PSPBB gardera le contrôle du niveau des décibels.

Il est précisé que le présent contrat ne pourra être notifié qu'à condition que le titulaire ait fourni préalablement :

- Une attestation fiscale établie par l'administration des impôts datant de moins d'un (1) an au moment des séances de travail,

- Les attestations sociales datant de moins de six (6) mois, délivrées par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales
- autorisations de travail de tous les salariés étrangers soumis à ces autorisations
- formulaire A1 ou équivalent de tous les salariés étrangers concernés

### Article 3 – Obligations du PSPBB

#### A. Généralités

Le PSPBB fournira le lieu des séances de travail en ordre de marche, le personnel technique préalablement convenu entre les parties, sachant que les espaces et du personnel attaché au TCI sont également mis à disposition du Titulaire dans le cadre d'un partenariat avec le PSPBB.

#### B. Publicité

Le PSPBB pourra librement utiliser, directement ou indirectement, et en particulier pour toute publicité, les noms des artistes et notamment ceux de Jeanne Candel et Lionel Gonzalez.

### Article 4 – Montant de la commande

Le PSPBB s'engage à verser au TITULAIRE, en contrepartie de la commande et de la cession des droits d'exploitation du spectacle de sortie mentionné à l'article 1, la somme globale et forfaitaire de :

- **35 000 € TTC** (trente-cinq mille euros toutes taxes comprises), soit 33 175,35 € HT (sur la base d'un taux de TVA à 5,5%) pour la création et la production du spectacle ainsi que les séances de travail auprès des étudiants du PSPBB.

Cette somme inclut l'ensemble des frais engagés pour la mise en œuvre et la réalisation du spectacle, la rémunération des intervenants metteurs en scène pour les séances de travail auprès des étudiants du PSPBB et jusqu'à la fin des représentations publiques, les frais de voyages internationaux éventuels et de transports locaux et les frais d'hébergement et de repas des membres de l'équipe du TITULAIRE.

### Article 5 – Modalités de paiement

La facture sera établie en un exemplaire et comportera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du TITULAIRE
- le numéro de son compte bancaire ou postal
- le nom du spectacle concernée et les dates de représentation
- le montant hors TVA
- le taux de TVA en vigueur et le montant de la TVA s'il y a lieu
- la date d'établissement de la facture.

Elle devra être accompagnée d'un RIB.

Le titulaire adressera ses factures, selon l'échéancier convenu ici, par le biais d'une plate-forme de dématérialisation des factures « Chorus Pro », les modalités d'envoi seront communiquées par le PSPBB (prendre contact avec Madame Hélène Chapput : [h.chapput@pspbb.fr](mailto:h.chapput@pspbb.fr) - 01 40 55 59 51).

## Avance

Une avance de 30 % du montant du marché sera versée au titulaire dès la notification du marché.

Son montant s'élève à 9 952,60 € HT (neuf mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante centimes hors taxes) soit 10 500 € TTC (dix-mille cinq cents euros toutes taxes comprises).

Cette avance sera récupérée au moment du versement du solde du marché.

## Acomptes et solde du marché

Le paiement de la prestation et des séances de travail fera l'objet d'un acompte et d'un paiement du solde au terme de la prestation, selon le calendrier suivant :

- 12 500 € TTC (douze mille cinq cents euro toutes taxes comprises) le 10 mai 2018 (acompte) ;
- 22 500 € TTC (vingt-deux mille cinq-cents euros toutes taxes comprises) (solde), duquel sera déduit l'avance de 10 500 € TTC (dix-mille cinq cents euros toutes taxes comprises), soit 12 000 € TTC (douze mille euros toutes taxes comprises) le 29 juin 2018.

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte bancaire dont les références sont indiquées ci-après et dont le TITULAIRE garantit l'exactitude :

- Banque : 42559
- Adresse de l'agence : Crédit Coopératif Courcelles
- Titulaire du compte : La vie brève
- N° de compte : 41020014814
- N° d'IBAN : FR76 4255 9000 0141 0200 1481 486
- SWIFT (BIC) : CCOPFRPPXXX

Le comptable assignataire des paiements est le comptable de l'Établissement public du PSPBB. En cas de retard dans le paiement, sauf suspension de droit, des intérêts moratoires seront versés au TITULAIRE. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

## **Article 6 – Assurances**

Le TITULAIRE déclare que les dommages de toute nature pouvant être causés aux matériels lui appartenant, loués par lui, mis à disposition par lui ou dont il a la garde, restent à sa charge, sauf à prouver la responsabilité du PSPBB. Il assurera son matériel contre l'incendie et tout autre dommage, ainsi que les éventuelles dégradations subies par le lieu du fait de son personnel, de son matériel ou de son dispositif.

Le TITULAIRE souscrit les assurances nécessaires et suffisantes pour toutes les personnes lui étant contractuellement liées au cas où une des personnes causerait un dommage au PSPBB, à l'un de ces étudiants ou agents ou à un bien appartenant au PSPBB ou dont il a la garde.

Le TITULAIRE est tenu d'assurer contre tous les risques pouvant subvenir à l'occasion des transports et entreposages exécutés entre deux représentations, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

En cas d'accident du travail impliquant les employés du TITULAIRE, celui-ci est tenu d'effectuer les formalités légales nécessaires.

Le PSPBB s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile concernant tout dommage ou ensemble de dommages causé à des tiers et engageant sa responsabilité, aussi bien de son propre fait que du fait des biens ou des personnes dont il a la charge.

A cet effet, dans un délai de huit jours à compter de la notification du présent marché, le TITULAIRE devra remettre au PSPBB une attestation d'assurance en justifiant.

Le PSPBB a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF sous le numéro 3438039 M.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que le PSPBB ou les intervenants et les étudiants du PSPBB peuvent encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités objet du présent contrat.

La garantie responsabilité civile couvre les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels consécutifs, dommages immatériels non consécutifs, la responsabilité civile « produits » y compris intoxication alimentaire, et l'atteinte à l'environnement.

## **Article 7 – Droits d'exploitation**

### **7.1 – Contenu de la cession**

Le TITULAIRE cède à titre exclusif au PSPBB les droits d'exploitation sur la création objet du présent contrat pour les exploitations suivantes :

- Diffusion de la création dans le cadre de représentations publiques aux dates prévues au présent contrat ainsi que lors de toute représentation ultérieure ;
- Constitution d'archives
- Reproduction et diffusion des captations du spectacle, notamment :
  - à des fins non commerciales dans les lieux de diffusion et les lieux partenaires du PSPBB ;
  - dans le cadre de ses activités de recherche, de mise à disposition de la connaissance, de ses activités pédagogiques et documentaires non commerciales sur Intranet, des bornes multimédias et tout support de diffusion...
  - constitution d'archives
- Diffusion des captations du spectacle via différents médias :
  - Diffusion à des fins de promotion et de publicité d'extraits des captations (audio ou vidéo), notamment sur le site Internet du PSPBB ou l'un de ses partenaires, sur les réseaux sociaux numériques, ainsi que lors de toute exposition thématique ou rétrospective réalisée par le PSPBB ou l'un de ses partenaires ;
  - Diffusion d'extraits du spectacle et des séances de travail auprès des étudiants du PSPBB sur internet, à la télévision ou à la radio n'excédant pas 3 minutes.
- Diffusion des captations du spectacle sur Internet :
  - Diffusion de l'intégralité du spectacle et des séances de travail auprès des étudiants du PSPBB sur le ou les sites Internet édités ou coédités par le PSPBB, à l'issue des séances de travail dans le cadre des activités du PSPBB. Le spectacle et les séances de travail pourront être également référencées et accessibles via un portail documentaire avec lequel le PSPBB est partenaire.
  - Le spectacle et les séances de travail auprès des étudiants du PSPBB dans leurs intégralités pourront être diffusées, en direct et/ou en différé, sur les sites internet institutionnels des partenaires du PSPBB, sites non commerciaux et qui ne génèrent aucune recette, dans le cadre d'accords de partenariat établis par le PSPBB.

- Le spectacle précité et les séances de travail auprès des étudiants du PSPBB dans leur intégralité ou par extraits pourront être diffusées sur les plateformes de partage de type Youtube ou Dailymotion, à travers la chaîne dédiée du PSPBB sur ces plateformes.
- Bande-annonce :  
Utilisation des extraits de la captation du spectacle précité et des séances de travail auprès des étudiants du PSPBB pour la création d'une bande-annonce ayant pour objet la promotion du PSPBB, dans le cadre de ses missions propres conformément à son décret statutaire.

Pour toute autre utilisation commerciale, ou non commerciale qui n'aurait pas été définie au présent marché, un nouvel accord sera signé entre les parties.

Le TITULAIRE s'engage à obtenir par écrit toutes les autorisations nécessaires auprès de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à la production ou à la réalisation du spectacle et aux séances de travail auprès des étudiants du PSPBB, concernant l'enregistrement de leur prestation aux fins de son utilisation conformément aux dispositions du présent article.

### **7-2 Durée et étendue de la cession**

La cession et les exploitations décrites dans les alinéas précédents sont cédées au PSPBB à titre exclusif par le TITULAIRE pour la durée légale de la protection des droits d'auteur et droits voisins ou de leurs ayant-droits, d'après les législations tant françaises qu'étrangères, actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. La cession est valable pour le monde entier.

### **7-3 Garantie**

Le TITULAIRE déclare être le cessionnaire du droit à l'image des membres de son équipe susceptibles d'être ainsi photographiés et autorise par conséquent l'utilisation des prises de vues ainsi réalisées aux fins ci-dessus exposées. Il garantit le PSPBB contre tout recours engagés par ceux-ci pour la création du spectacle et lors des séances de travail auprès des étudiants du PSPBB et plus généralement contre tout recours lié à la mise en œuvre des dispositions du présent contrat.

Si le PSPBB réalise une captation du spectacle, des séances de travail ou des représentations dans lesquelles interviendraient le spectacle et le cas échéant un montage de ces captations, une copie de chaque enregistrement sera remise au TITULAIRE. Le cas échéant, il est précisé que la copie de chaque enregistrement, propriété du PSPBB, pourra faire l'objet des usages non-commerciaux suivants par le Titulaire :

- archives diffusables,
- communication institutionnelle ou promotionnelle des artistes et du producteur
- communication des activités de l'association, notamment sur son site internet

### **7-4 Crédits**

Pour toutes les diffusions prévues à l'article 8 du présent marché, la mention suivante sera insérée dans les crédits :  
Production PSPBB avec la collaboration de La vie brève.

## **Article 8 – Annulation du contrat**

### **8-1**



Tout manquement à l'un des articles du présent contrat par l'une ou l'autre partie entraînera sa résiliation de plein droit, après mise en demeure de la partie défaillante par l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, et si cette mise en demeure n'a pas été suivie d'effet dans le délai raisonnablement adapté à l'urgence de l'obligation, qui ne saurait excéder quinze jours.

#### 8-2

Le contrat sera considéré comme nul et non avenue et chacune des parties sera dégagée de ses obligations sans qu'il y ait lieu à paiement d'une indemnité au cas où l'évolution de la présente convention serait empêchée par un cas de force majeure, c'est-à-dire des circonstances qui se sont produites après la notification du contrat, en raison de faits extérieurs aux parties d'un caractère imprévisible et insurmontable et qui ne peuvent être empêchés par les cocontractants, tels que catastrophe naturelle, guerre, insurrection, incendie, sinistre, grève... Conformément à l'article 1148 du Code Civil, les parties ne pourront prétendre à des dommages et intérêts dans cette hypothèse.

#### 8-3

En cas de carence d'un des membres de l'équipe du TITULAIRE pour les séances de travail envisagées dans le cadre du présent contrat, les parties pourront étudier la possibilité de le(s) remplacer sans majoration de coût pour le PSPBB.

Ce n'est qu'à défaut d'accord entre les parties ou devant l'impossibilité de pourvoir au remplacement envisagé que le PSPBB sera libre, s'il le souhaite, de procéder à la résiliation immédiate du contrat par envoi d'un courrier recommandé.

#### Article 9 – Droit applicable - Compétence juridique

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation des tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le  
En 2 exemplaires

Le TITULAIRE  
MERIC Elaine  
Administratrice

Le PSPBB  
Laurent Gardeux  
Directeur

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2018-04-11-013

Délibération n°2018-09 - Approbation du compte de  
gestion et du compte administratif



**DELIBERATION N°2018-09**

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 et L.1612-12 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015, du Préfet de la Région Ile-de-France portant création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) ;

Vu les statuts de l'EPCC PSPBB du 5 octobre 2010 ;

Considérant l'article 11 des statuts : Le Conseil d'administration délibère sur le compte financier et les résultats de l'exercice ;

Considérant le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget principal présenté par le comptable de l'établissement public, joint à la présente délibération ;

Considérant le compte administratif 2017 de l'EPCC PSPBB, joint à la présente délibération ;

Fonctionnement

Dépenses : 2 548 804,29 €

Recettes : 3 105 493,00 €

Résultats 2017 : 556 688,71 €

Excédent antérieur : 260 630,07 €

Recettes : 3 330 489,70 €

Excédent cumulé de clôture : 781 685,41 €

Investissement

Dépenses : 37 831,68 €

Recettes : 35 633,37 €

Déficit de clôture : 2 198,31 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'EPCC PSPBB et les écritures du compte de gestion du comptable ;

PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Paris | Boulogne-Billancourt  
PSPBB  
14, rue de Madrid 75008 Paris  
FRANCE  
+33 (0)1 44 90 78 08  
contact@pspb.fr  
www.pspb.fr  
SIRET 200 039 168 00012 - APE 8412Z

LE CONSEIL DECIDE

1. D'approuver le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2017 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du PSPBB pour le même exercice ;
2. D'approuver le compte administratif 2017 du PSPBB ;
3. Autorise le Président et le Directeur, à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Paris, le **11 AVR. 2018**  
Le Président  
M. Marcel Bozonnet



TRÉSOR PUBLIC  
DRFiP IDF-PARIS -ETS INTERDEPARTEMENTX  
N° CODIQUE 075004  
Date Edition : 12/03/2018

IDENTIFIANT BUDGET 05600  
N° de SIRET 20003918800012

**PSPBB**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE DE GESTION**  
**EXERCICE 2017**



PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M PIERRE-LOUIS MARIEL  
M Philippe PARINI

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 09/10/2017 AU 12/03/2018  
DU 01/01/2017 AU 08/10/2017

Poste comptable de DRFiP IDF-PARIS -ETS  
INTERDEPARTEMENTX

Date Edition : 12/03/2018

Nomenclature M14 entre 500h et 3500h

**SOMMAIRE**

05600 PSPBB

Exercice 2017

**Le Compte de Gestion sur Chiffres**

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
<u>1 Bilan synthétique .....</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers .....</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice.....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	33
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 34
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 46
4EME PARTIE : Page des signatures .....	47

**Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>0,00</b>	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds Globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	35,63
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	225,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	556,69
Autres immobilisations corporelles	22,45	Subventions transférables	0,00
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>22,45</b>	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	15,39	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>37,83</b>	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>817,32</b>
Créances	4,05	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	943,70	Fournisseurs <sup>(2)</sup>	144,90
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	23,93
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>947,75</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>168,84</b>
Comptes de régularisations	0,58	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>168,84</b>
		Comptes de régularisations	0,01
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>986,16</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>986,16</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2018

**BILAN ( en Euros )**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

ACTIF		Exercice 2017			Exercice 2016
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	22 446,68	0,00	22 446,68	0,00
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers					
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	22 446,68	0,00	22 446,68	0,00	

**BILAN ( en Euros )**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

ACTIF		Exercice 2017			Exercice 2016
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	22 446,68	0,00	22 446,68	0,00
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	15 385,00	0,00	15 385,00	0,00	
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	<b>37 831,68</b>	<b>0,00</b>	<b>37 831,68</b>	<b>0,00</b>	



**BILAN ( en Euros )**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

ACTIF		Exercice 2017			Exercice 2016
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	0,00	0,00	0,00	75 000,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	4 047,68	0,00	4 047,68	0,00
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	943 702,17	0,00	943 702,17	267 466,42	
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>947 749,85</b>	<b>0,00</b>	<b>947 749,85</b>	<b>342 466,42</b>

**BILAN ( en Euros )**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

ACTIF		Exercice 2017			Exercice 2016
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	579,60	0,00	579,60	0,00
	Ecart de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>	<b>579,60</b>	<b>0,00</b>	<b>579,60</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>986 161,13</b>	<b>0,00</b>	<b>986 161,13</b>	<b>342 466,42</b>

**BILAN ( en Euros )**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

PASSIF		Exercice 2017	Exercice 2016
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	35 633,37	0,00
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	224 996,70	0,00
	Résultat de l'exercice	556 688,71	260 530,07
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
Droits de l'affectant			
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>817 318,78</b>	<b>260 630,07</b>	



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075004

NOM DU POSTE COMPTABLE : DRFiP  
IDF-PARIS -ETS INTERDEPARTEMENTX

ETABLISSEMENT : PSPBB

### BILAN ( en Euros )

05600 - PSPBB

Exercice 2017

	PASSIF	Exercice 2017	Exercice 2016
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		

**BILAN ( en Euros )**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

PASSIF		Exercice 2017	Exercice 2016
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	136 451,38	47 012,35
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	19 161,50	34 719,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	4 771,43	105,00
	Fournisseurs d'immobilisations	8 453,04	0,00
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>168 837,35</b>	<b>81 836,35</b>	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075004

NOM DU POSTE COMPTABLE : DRFiP  
IDF-PARIS -ETS INTERDEPARTEMENTX

ETABLISSEMENT : PSPBB

### BILAN ( en Euros )

05600 - PSPBB

Exercice 2017

PASSIF		Exercice 2017	Exercice 2016
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	5,00	0,00
	Ecarts de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>986 161,13</b>	<b>342 466,42</b>

**Compte de Résultat Synthétique**

En milliers d'Euros

05600 - PSPBB

Exercice 2017

POSTES	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôts et taxes perçus	9,59	0,00
Dotations et subventions reçues	2 904,31	435,00
Produits des services	186,56	0,00
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 100,46	435,00
Traitements, salaires, charges sociales	1 780,48	126,08
Achats et charges externes	558,72	47,17
Participations et interventions	73,14	0,00
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	119,52	1,11
Charges courantes non financières	2 531,85	174,37
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>568,61</b>	<b>260,63</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>568,61</b>	<b>260,63</b>
Produits exceptionnels	0,95	0,00
Charges exceptionnelles	12,87	0,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-11,92</b>	<b>0,00</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>556,69</b>	<b>260,63</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2017**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

POSTES	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes	9 586,97	
Produits services, domaine et ventes div	136 560,30	
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	2 904 308,80	435 000,00
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>3 100 456,07</b>	<b>435 000,00</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires	1 365 690,21	86 706,83
Charges sociales	414 788,53	39 377,90
Achats et charges externes	558 716,69	47 172,56
Impôts et taxes	112 134,91	1 007,64
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		



**COMPTE DE RESULTAT 2017**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

POSTES	Exercice 2017	Exercice 2016
Dotations aux provisions		
Autres charges	7 382,48	105,00
Contingents et participations		
Subventions	73 135,04	
<b>TOTAL II</b>	<b>2 531 847,86</b>	<b>174 369,93</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>568 608,21</b>	<b>260 630,07</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
<b>TOTAL IV</b>		

**COMPTE DE RESULTAT 2017**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

POSTES	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>568 608,21</b>	<b>260 630,07</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	948,00	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>948,00</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions	9 398,30	
Charg excep op gestion-Autres opérations	3 469,20	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>12 867,50</b>	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075004

NOM DU POSTE COMPTABLE : DRFiP  
IDF-PARIS -ETS INTERDEPARTEMENTX

ETABLISSEMENT : PSPBB

## COMPTE DE RESULTAT 2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

POSTES	Exercice 2017	Exercice 2016
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-11 919,50	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 101 404,07	435 000,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 544 715,36	174 369,93
RESULTAT DE L'EXERCICE	556 688,71	260 630,07

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075004

NOM DU POSTE COMPTABLE : DRFiP  
IDF-PARIS -ETS INTERDEPARTEMENTX

ETABLISSEMENT : PSPBB

## Opérations Compte de Tiers

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2017

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075004

NOM DU POSTE COMPTABLE : DRFiP  
IDF-PARIS -BTS INTERDEPARTEMENTX

ETABLISSEMENT : PSPBB

## Opérations Compte de Tiers

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2017

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

**Résultats budgétaires de l'exercice**

05600 - PSPBB

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	45 322,61	3 003 914,98	3 049 237,59
Titres de recette émis (b)	35 633,37	3 105 493,00	3 141 126,37
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	35 633,37	3 105 493,00	3 141 126,37
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	45 322,61	2 805 761,28	2 851 083,89
Mandats émis (f)	37 831,68	2 712 167,23	2 749 998,91
Annulations de mandats (g)	0,00	163 362,94	163 362,94
Depenses nettes (h = f - g)	37 831,68	2 548 804,29	2 586 635,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		556 688,71	554 490,40
(h - d) Déficit	2 198,31		

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

05600 - PSPBB

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	0,00	0,00	-2 198,31	0,00	-2 198,31
Fonctionnement	260 630,07	35 633,37	556 688,71	0,00	781 685,41
<b>TOTAL I</b>	<b>260 630,07</b>	<b>35 633,37</b>	<b>554 490,40</b>	<b>0,00</b>	<b>779 487,10</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>260 630,07</b>	<b>35 633,37</b>	<b>554 490,40</b>	<b>0,00</b>	<b>779 487,10</b>

**Etat Consommation des Crédits**Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 2							
21	Immobilisations corporelles	9 689,24	17 171,37	26 860,61	22 446,68		22 446,68	4 413,93
27	Autres immobilisations financières		18 462,00	18 462,00	15 385,00		15 385,00	3 077,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>9 689,24</b>	<b>35 633,37</b>	<b>45 322,61</b>	<b>37 831,68</b>		<b>37 831,68</b>	<b>7 490,93</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 689,24</b>	<b>35 633,37</b>	<b>45 322,61</b>	<b>37 831,68</b>		<b>37 831,68</b>	<b>7 490,93</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 689,24</b>	<b>35 633,37</b>	<b>45 322,61</b>	<b>37 831,68</b>		<b>37 831,68</b>	<b>7 490,93</b>



**Etat Consommation des Crédits**Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations, fonds divers et reserves		35 633,37	35 633,37	35 633,37		35 633,37	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>		35 633,37	35 633,37	35 633,37		35 633,37	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		35 633,37	35 633,37	35 633,37		35 633,37	
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	9 689,24		9 689,24				9 689,24
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	9 689,24		9 689,24				9 689,24
<b>TOTAL GENERAL</b>		9 689,24	35 633,37	45 322,61	35 633,37		35 633,37	9 689,24

**Etat Consommation des Crédits**Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	678 428,15	1 715,00	680 143,15	577 352,44	18 635,75	558 716,69	121 426,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 985 495,03	9 180,00	1 994 675,03	2 039 671,04	142 968,46	1 896 702,58	97 972,45
65	Autres charges de gestion courante	72 909,86	20 876,02	93 785,88	81 138,25	620,73	80 517,52	13 268,36
67	Charges exceptionnelles	26 603,00	900,00	27 503,00	14 005,50	1 138,00	12 867,50	14 635,50
68	Dotations aux provisions		-35,02	-35,02				-35,02
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 763 436,04</b>	<b>32 636,00</b>	<b>2 796 072,04</b>	<b>2 712 167,23</b>	<b>163 362,94</b>	<b>2 548 804,29</b>	<b>247 267,75</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	9 689,24		9 689,24				9 689,24
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 689,24</b>		<b>9 689,24</b>				<b>9 689,24</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 773 125,28</b>	<b>32 636,00</b>	<b>2 805 761,28</b>	<b>2 712 167,23</b>	<b>163 362,94</b>	<b>2 548 804,29</b>	<b>256 956,99</b>

**Etat Consommation des Crédits**Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				4 088,93		4 088,93	-4 088,93
70	Produits des services, du domaine et ven	208 520,00		208 520,00	186 560,30		186 560,30	21 959,70
73	Impôts et taxes	17 500,00		17 500,00	9 586,97		9 586,97	7 913,03
74	Dotations, subventions et participations	2 325 227,00	5 793,00	2 331 020,00	2 904 308,80		2 904 308,80	-573 288,80
77	Produits exceptionnels	221 878,28		221 878,28	948,00		948,00	220 930,28
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 773 125,28</b>	<b>5 793,00</b>	<b>2 778 918,28</b>	<b>3 105 493,00</b>		<b>3 105 493,00</b>	<b>-326 574,72</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		224 996,70	224 996,70				224 996,70
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 773 125,28</b>	<b>230 789,70</b>	<b>3 003 914,98</b>	<b>3 105 493,00</b>		<b>3 105 493,00</b>	<b>-101 578,02</b>

**Etat de réalisation des opérations**Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2181	Installations générales agencements et a	887,59		887,59
2183	Matériel de bureau et matériel informati	2 958,44		2 958,44
2188	Autres immobilisations corporelles	18 600,65		18 600,65
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22 446,68</b>		<b>22 446,68</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	15 385,00		15 385,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>15 385,00</b>		<b>15 385,00</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>37 831,68</b>		<b>37 831,68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>37 831,68</b>		<b>37 831,68</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM</b>	<b>37 831,68</b>		<b>37 831,68</b>

**Etat de réalisation des opérations**Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 633,37		35 633,37
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>	<b>35 633,37</b>		<b>35 633,37</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>35 633,37</b>		<b>35 633,37</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 633,37</b>		<b>35 633,37</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM</b>	<b>35 633,37</b>		<b>35 633,37</b>

**Etat de réalisation des opérations**Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60623	Achats non stockés d'alimentation	593,67		593,67
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	5 567,84	463,67	5 104,17
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	88,44		88,44
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	900,63		900,63
6064	Achats non stockés de fournitures admini	7 528,64	3 158,35	4 370,29
6065	Achats non stockés de livres disques cas	38,21		38,21
611	Contrats prestations de services	313 236,21	8 827,03	304 409,18
6132	Services extérieurs - locations immobili	142 052,69	4 750,80	137 301,89
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	5 928,14	579,60	5 348,54
61558	Services extérieurs - entretien et répar	5 570,28		5 570,28
6156	Services extérieurs - maintenance	7 573,22		7 573,22
6161	Multirisques	2 481,34		2 481,34
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 113,47	40,00	1 073,47
6185	Services extérieurs - divers - frais de	1 380,00		1 380,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	9 351,65		9 351,65
6231	Publicité publications relations publicu	5 964,00		5 964,00
6236	Publicité publications relations publicu	17 842,08		17 842,08
6238	Publicité publications relations publicu	1 200,00		1 200,00
6241	Transports - transports de biens	5 591,82		5 591,82
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	11 754,42	452,60	11 301,82
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	12 069,25	300,00	11 769,25
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	4 765,35	63,70	4 701,65
6261	Frais d'affranchissement	899,34		899,34
6262	Frais de télécommunications	123,30		123,30

**Etat de réalisation des opérations**Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
627	Autres services extérieurs - services ba	13,04		13,04
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	13 725,41		13 725,41
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>577 352,44</b>	<b>18 635,75</b>	<b>558 716,69</b>
631	Autres impôts taxes et versements assimi	98 982,00		98 982,00
6336	Cotisation au centre national et au cent	13 152,91		13 152,91
6411	Personnel titulaire	5 776,74		5 776,74
6413	Personnel non titulaire	1 364 002,40		1 364 002,40
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	522 977,72	141 715,43	381 262,29
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance c	115,00		115,00
6471	Autres charges sociales- prestations vers	1 569,60		1 569,60
6478	Autres charges sociales diverses	33 094,67	1 253,03	31 841,64
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 039 671,04</b>	<b>142 968,46</b>	<b>1 896 702,58</b>
651	Redevances pour concessions brevets lice	7 382,48		7 382,48
65738	Subventions de fonctionnement aux organi	7 287,78		7 287,78
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	66 467,99	620,73	65 847,26
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>81 138,25</b>	<b>620,73</b>	<b>80 517,52</b>
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	3 469,20		3 469,20
6745	Subventions exceptionnelles - subvention	10 536,30	1 138,00	9 398,30
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>14 005,50</b>	<b>1 138,00</b>	<b>12 867,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 712 167,23</b>	<b>163 362,94</b>	<b>2 548 804,29</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE</b>	<b>2 712 167,23</b>	<b>163 362,94</b>	<b>2 548 804,29</b>

**Etat de réalisation des opérations**Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

05600 - PSPBB

Exercice 2017

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	4 088,93		4 088,93
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>4 088,93</b>		<b>4 088,93</b>
7057	Prestations services - redevances et dro	186 560,30		186 560,30
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ven</b>	<b>186 560,30</b>		<b>186 560,30</b>
7388	Autres taxes diverses	9 586,97		9 586,97
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>9 586,97</b>		<b>9 586,97</b>
74718	Autres participations de l'Etat	1 980 908,80		1 980 908,80
74748	Participations des autres Communes	300 000,00		300 000,00
74758	Participation - Autres Groupements	5 400,00		5 400,00
7478	Participations - autres organismes	618 000,00		618 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>2 904 308,80</b>		<b>2 904 308,80</b>
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	948,00		948,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>948,00</b>		<b>948,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 105 493,00</b>		<b>3 105 493,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE</b>	<b>3 105 493,00</b>		<b>3 105 493,00</b>



**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé						35 633,37		35 633,37		35 633,37
106	Sous Total compte 106						35 633,37		35 633,37		35 633,37
10	Sous Total compte 10						35 633,37		35 633,37		35 633,37
110	Report à nouveau solde créditeur			35 633,37	260 630,07			35 633,37	260 630,07		224 996,70
11	Sous Total compte 11			35 633,37	260 630,07			35 633,37	260 630,07		224 996,70
12	Résultat exercice excéd déficit		260 630,07	260 630,07				260 630,07	260 630,07		0,00
12	Sous Total compte 12		260 630,07	260 630,07				260 630,07	260 630,07		0,00
	<b>Total classe 1</b>		260 630,07	296 263,44	260 630,07		35 633,37	296 263,44	556 893,51	0,00	260 630,07
2181	Instal gales agent amngts divers					887,59		887,59		887,59	
2183	Mat bureau mat informatique					2 958,44		2 958,44		2 958,44	
2188	Autres immobilisations corporelles					18 600,65		18 600,65		18 600,65	
218	Sous Total compte 218					22 446,68		22 446,68		22 446,68	
21	Sous Total compte 21					22 446,68		22 446,68		22 446,68	

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte.	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
275	Dépôts et cautionnements versés					15 385,00		15 385,00		15 385,00	
27	Sous Total compte 27					15 385,00		15 385,00		15 385,00	
	<b>Total classe 2</b>					<b>37 831,68</b>		<b>37 831,68</b>		<b>37 831,68</b>	<b>0,00</b>
4011	Fournisseurs		47 012,35	481 496,35	569 256,12			481 496,35	616 268,47		134 772,12
401	Sous Total compte 401		47 012,35	481 496,35	569 256,12			481 496,35	616 268,47		134 772,12
4041	Fournis immob			29 378,64	37 831,68			29 378,64	37 831,68		8 453,04
404	Sous Total compte 404			29 378,64	37 831,68			29 378,64	37 831,68		8 453,04
408	Fournis factures non parvenues				1 679,26				1 679,26		1 679,26
40	Sous Total compte 40		47 012,35	510 874,99	608 767,06			510 874,99	655 779,41		144 904,42
4111	Redevables - amiable			70,00	70,00			70,00	70,00		0,00
411	Sous Total compte 411			70,00	70,00			70,00	70,00		0,00
41	Sous Total compte 41			70,00	70,00			70,00	70,00		0,00
421	Personnel - rémunérations dues			1 145 526,64	1 145 944,92			1 145 526,64	1 145 944,92		418,28

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBE

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42			1 145 526,64	1 145 944,92			1 145 526,64	1 145 944,92		418,28
431	Sécurité sociale		34 719,00	651 106,29	618 425,51			651 106,29	653 144,51		2 038,22
437	Autres organismes sociaux			137 075,04	137 075,04			137 075,04	137 075,04		0,00
43	Sous Total compte 43		34 719,00	788 181,33	755 500,55			788 181,33	790 219,55		2 038,22
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	75 000,00			75 000,00			75 000,00	75 000,00		0,00
441	Sous Total compte 441	75 000,00			75 000,00			75 000,00	75 000,00		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			7 287,78	7 287,78			7 287,78	7 287,78		0,00
4438	Sous Total compte 4438			7 287,78	7 287,78			7 287,78	7 287,78		0,00
443	Sous Total compte 443			7 287,78	7 287,78			7 287,78	7 287,78		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			95 429,91	112 134,91			95 429,91	112 134,91		16 705,00
44	Sous Total compte 44	75 000,00		102 717,69	194 422,69			177 717,69	194 422,69		16 705,00
46711	Autres comptes créditeurs		105,00	115 689,22	120 355,65			115 689,22	120 460,65		4 771,43
4671	Sous Total compte 4671		105,00	115 689,22	120 355,65			115 689,22	120 460,65		4 771,43

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable			320 235,91	316 188,23			320 235,91	316 188,23	4 047,68	
4672	Sous Total compte 4672			320 235,91	316 188,23			320 235,91	316 188,23	4 047,68	
467	Sous Total compte 467		105,00	435 925,13	436 543,88			435 925,13	436 648,88		723,75
46	Sous Total compte 46		105,00	435 925,13	436 543,88			435 925,13	436 648,88		723,75
4711	Verst des régisseurs			112 764,20	112 764,20			112 764,20	112 764,20		0,00
4712	Viremts réimputés			1 222,48	1 222,48			1 222,48	1 222,48		0,00
47134	Raet : subv			494 848,80	494 848,80			494 848,80	494 848,80		0,00
47138	Raet : autres			2 569 440,67	2 569 440,67			2 569 440,67	2 569 440,67		0,00
4713	Sous Total compte 4713			3 064 289,47	3 064 289,47			3 064 289,47	3 064 289,47		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			474,00	479,00			474,00	479,00		5,00
471	Sous Total compte 471			3 178 750,15	3 178 755,15			3 178 750,15	3 178 755,15		5,00
47218	DACR - autres dépenses			584,60	5,00			584,60	5,00	579,60	
4721	Sous Total compte 4721			584,60	5,00			584,60	5,00	579,60	

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4722	DACR commission carte bancaire			8,04	8,04			8,04	8,04		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			474,00	474,00			474,00	474,00		0,00
472	Sous Total compte 472			1 066,64	487,04			1 066,64	487,04	579,60	
47	Sous Total compte 47			3 179 816,79	3 179 242,19			3 179 816,79	3 179 242,19	574,60	
	<b>Total classe 4</b>	<b>75 000,00</b>	<b>81 836,35</b>	<b>6 163 112,57</b>	<b>6 320 491,29</b>			<b>6 238 112,57</b>	<b>6 402 327,64</b>	<b>4 627,28</b>	<b>168 842,35</b>
51172	Chèques impayés			70,00	70,00			70,00	70,00		0,00
5117	Sous Total compte 5117			70,00	70,00			70,00	70,00		0,00
511	Sous Total compte 511			70,00	70,00			70,00	70,00		0,00
515	Compte au trésor	267 466,42		3 179 005,38	2 502 769,63			3 446 471,80	2 502 769,63	943 702,17	
51	Sous Total compte 51	267 466,42		3 179 075,38	2 502 839,63			3 446 541,80	2 502 839,63	943 702,17	
584	Encaissements chèques par lecture opt			250,23	250,23			250,23	250,23		0,00
58	Sous Total compte 58			250,23	250,23			250,23	250,23		0,00
	<b>Total classe 5</b>	<b>267 466,42</b>		<b>3 179 325,61</b>	<b>2 503 089,86</b>			<b>3 446 792,03</b>	<b>2 503 089,86</b>	<b>943 702,17</b>	<b>0,00</b>

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60623	Achts non stkés d'aliment					593,67		593,67		593,67	
60628	Achts autres fournit non stkées					5 567,84	463,67	5 567,84	463,67	5 104,17	
6062	Sous Total compte 6062					6 161,51	463,67	6 161,51	463,67	5 697,84	
60631	Achts non stkés fournit entretien					88,44		88,44		88,44	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					900,63		900,63		900,63	
6063	Sous Total compte 6063					989,07		989,07		989,07	
6064	Achts non stkés fournit admin					7 528,64	3 158,35	7 528,64	3 158,35	4 370,29	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					38,21		38,21		38,21	
606	Sous Total compte 606					14 717,43	3 622,02	14 717,43	3 622,02	11 095,41	
60	Sous Total compte 60					14 717,43	3 622,02	14 717,43	3 622,02	11 095,41	
611	Contrats prestations de services					313 236,21	8 827,03	313 236,21	8 827,03	304 409,18	
6132	Locations immobilières					142 052,69	4 750,80	142 052,69	4 750,80	137 301,89	
6135	Locations mobilières					5 928,14	579,60	5 928,14	579,60	5 348,54	

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Sous Total compte 613					147 980,83	5 330,40	147 980,83	5 330,40	142 650,43	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					5 570,28		5 570,28		5 570,28	
6155	Sous Total compte 6155					5 570,28		5 570,28		5 570,28	
6156	Maintenance					7 573,22		7 573,22		7 573,22	
615	Sous Total compte 615					13 143,50		13 143,50		13 143,50	
6161	Multirisques					2 481,34		2 481,34		2 481,34	
616	Sous Total compte 616					2 481,34		2 481,34		2 481,34	
6182	Divers doc générale et technique					1 113,47	40,00	1 113,47	40,00	1 073,47	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					1 380,00		1 380,00		1 380,00	
618	Sous Total compte 618					2 493,47	40,00	2 493,47	40,00	2 453,47	
61	Sous Total compte 61					479 335,35	14 197,43	479 335,35	14 197,43	465 137,92	
6226	Rému interméd honoraires					9 351,65		9 351,65		9 351,65	
622	Sous Total compte 622					9 351,65		9 351,65		9 351,65	

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6231	Pub public relat publ annonces insert					5 964,00		5 964,00		5 964,00	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					17 842,08		17 842,08		17 842,08	
6238	Pub public relat publ divers					1 200,00		1 200,00		1 200,00	
623	Sous Total compte 623					25 006,08		25 006,08		25 006,08	
6241	Transports de biens					5 591,82		5 591,82		5 591,82	
624	Sous Total compte 624					5 591,82		5 591,82		5 591,82	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					11 754,42	452,60	11 754,42	452,60	11 301,82	
6256	Déplacts missions récep - missions					12 069,25	300,00	12 069,25	300,00	11 769,25	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					4 765,35	63,70	4 765,35	63,70	4 701,65	
625	Sous Total compte 625					28 589,02	816,30	28 589,02	816,30	27 772,72	
6261	Frais d'affranchissement					899,34		899,34		899,34	
6262	Frais de télécommunicat.					123,30		123,30		123,30	
626	Sous Total compte 626					1 022,64		1 022,64		1 022,64	



**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					13,04		13,04		13,04	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					13 725,41		13 725,41		13 725,41	
628	Sous Total compte 628					13 725,41		13 725,41		13 725,41	
62	Sous Total compte 62					83 299,66	816,30	83 299,66	816,30	82 483,36	
631	Autres impôts tax verst sur rému adm imp					98 982,00		98 982,00		98 982,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					13 152,91		13 152,91		13 152,91	
633	Sous Total compte 633					13 152,91		13 152,91		13 152,91	
63	Sous Total compte 63					112 134,91		112 134,91		112 134,91	
6411	Personnel titulaire					5 776,74		5 776,74		5 776,74	
6413	Personnel non titulaire					1 364 002,40		1 364 002,40		1 364 002,40	
6419	Rembst rémunérations du persel						4 088,93		4 088,93		4 088,93
641	Sous Total compte 641					1 369 779,14	4 088,93	1 369 779,14	4 088,93	1 365 690,21	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					522 977,72	141 715,43	522 977,72	141 715,43	381 262,29	

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					115,00		115,00		115,00	
645	Sous Total compte 645					523 092,72	141 715,43	523 092,72	141 715,43	381 377,29	
6471	Autres charg soc prestat versées fnal					1 569,60		1 569,60		1 569,60	
6478	Autres charges sociales diverses					33 094,67	1 253,03	33 094,67	1 253,03	31 841,64	
647	Sous Total compte 647					34 664,27	1 253,03	34 664,27	1 253,03	33 411,24	
64	Sous Total compte 64					1 927 536,13	147 057,39	1 927 536,13	147 057,39	1 780 478,74	
651	Redev concessions brevets licences					7 382,48		7 382,48		7 382,48	
65738	Subv fonct autres orga publics					7 287,78		7 287,78		7 287,78	
6573	Sous Total compte 6573					7 287,78		7 287,78		7 287,78	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					66 467,99	620,73	66 467,99	620,73	65 847,26	
657	Sous Total compte 657					73 755,77	620,73	73 755,77	620,73	73 135,04	
65	Sous Total compte 65					81 138,25	620,73	81 138,25	620,73	80 517,52	
6718	Charg except aut charg except opér gest					3 469,20		3 469,20		3 469,20	

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
671	Sous Total compte 671					3 469,20		3 469,20		3 469,20	
6745	Subv except aux personnes droit privé					10 536,30	1 138,00	10 536,30	1 138,00	9 398,30	
674	Sous Total compte 674					10 536,30	1 138,00	10 536,30	1 138,00	9 398,30	
67	Sous Total compte 67					14 005,50	1 138,00	14 005,50	1 138,00	12 867,50	
	<b>Total classe 6</b>					<b>2 712 167,23</b>	<b>167 451,87</b>	<b>2 712 167,23</b>	<b>167 451,87</b>	<b>2 548 804,29</b>	<b>4 088,93</b>
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol						186 560,30		186 560,30		186 560,30
706	Sous Total compte 706						186 560,30		186 560,30		186 560,30
70	Sous Total compte 70						186 560,30		186 560,30		186 560,30
7388	Autres taxes diverses						9 586,97		9 586,97		9 586,97
738	Sous Total compte 738						9 586,97		9 586,97		9 586,97
73	Sous Total compte 73						9 586,97		9 586,97		9 586,97
74718	Autres participations Etat						1 980 908,80		1 980 908,80		1 980 908,80
7471	Sous Total compte 7471						1 980 908,80		1 980 908,80		1 980 908,80

**Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre**

Arrêté à la date du 31/12/2017.

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74748	Participations des autres Cnes						300 000,00		300 000,00		300 000,00
7474	Sous Total compte 7474						300 000,00		300 000,00		300 000,00
74758	Participation - autres groupements						5 400,00		5 400,00		5 400,00
7475	Sous Total compte 7475						5 400,00		5 400,00		5 400,00
7478	Participations - autres organismes						618 000,00		618 000,00		618 000,00
747	Sous Total compte 747						2 904 308,80		2 904 308,80		2 904 308,80
74	Sous Total compte 74						2 904 308,80		2 904 308,80		2 904 308,80
7718	Autres prod except sur opé gestion						948,00		948,00		948,00
771	Sous Total compte 771						948,00		948,00		948,00
77	Sous Total compte 77						948,00		948,00		948,00
	Total classe 7						3 101 404,07		3 101 404,07	0,00	3 101 404,07
	Total général	342 466,42	342 466,42	9 638 701,62	9 084 211,22	2 749 998,91	3 304 489,31	12 731 166,95	12 731 166,95	3 534 965,42	3 534 965,42

**Balance des valeurs inactives**

Arrêté à la date du 31/12/2017

05600 - PSPBB

Exercice 2017

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862								
Correspondant								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

05600 - PSPBB

Exercice 2017

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**CHANQUOY-JACQUET Karine (1011162246-0), ADMINISTRATEUR GENERAL FIP CL NORMALE**

A DRFiP D'ILE-DE-FRANCE ET DE..., le 14/03/2018

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de PSPBB pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**MARIEL Pierre-Louis (1013013560-0), ADMINISTRATEUR GENERAL FIP CL EXCEPTIONNELLE**

A IDF-PARIS -ETS INTERDEPARTEMENTX, le 19/03/2018

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 11/04/2018 par l'organe délibérant.

**DESOUCHES EMMANUELLE (edesouches-xt), Secrétaire général**

A PARIS, le 13/04/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE



**Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt**

Numéro SIRET : 20003918800012

POSTE COMPTABLE : DRFIP Paris

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

BUDGET : Budget Primitif

**ANNEE 2017**

Code INSEE 75108	Pôle Supérieur d'Enseigt Artistique Paris Boulogne-Billancourt Budget Primitif	CA 2017
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	6,01%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	93,52%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A      2 548 804,29	G      3 105 493,00
	Section d'investissement	B      37 831,68	H      35 633,37
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C      (si déficit)	I      224 996,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D      (si déficit)	J      (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 586 635,97 = A+B+C+D	3 366 123,07 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E      0,00	K      0,00
	Section d'investissement	F      0,00	L      0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F      0,00	= K+L      0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E      2 548 804,29	= G+I+K      3 330 489,70
	Section d'investissement	= B+D+F      37 831,68	= H+J+L      35 633,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F      2 586 635,97	= G+H+I+J+K+L      3 366 123,07

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	680 143,15	558 114,63	602,06	0,00	121 426,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 994 675,03	1 896 702,58	0,00	0,00	97 972,45
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	93 785,88	79 713,52	804,00	0,00	13 268,36
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 768 604,06</b>	<b>2 534 530,73</b>	<b>1 406,06</b>	<b>0,00</b>	<b>232 667,27</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 503,00	12 594,30	273,20	0,00	14 635,50
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (1)	-35,02	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 796 072,04</b>	<b>2 547 125,03</b>	<b>1 679,26</b>	<b>0,00</b>	<b>247 267,75</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	9 689,24	0,00			9 689,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>9 689,24</b>	<b>0,00</b>			<b>9 689,24</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 805 761,28</b>	<b>2 547 125,03</b>	<b>1 679,26</b>	<b>0,00</b>	<b>256 956,99</b>
	<b>Pour information</b>					
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016	(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	4 088,93	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	208 520,00	186 560,30	0,00	0,00	21 959,70
73	Impôts et taxes	17 500,00	9 586,97	0,00	0,00	7 913,03
74	Dotations, subventions et participations	2 331 020,00	2 904 308,80	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 557 040,00</b>	<b>3 104 545,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	221 878,28	948,00	0,00	0,00	220 930,28
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 778 918,28</b>	<b>3 105 493,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 778 918,28</b>	<b>3 105 493,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>					
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016	(3) 224 996,70				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 860,61	22 446,68	0,00	4 413,93
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>26 860,61</b>	<b>22 446,68</b>	<b>0,00</b>	<b>4 413,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 462,00	15 385,00	0,00	3 077,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>18 462,00</b>	<b>15 385,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 077,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>45 322,61</b>	<b>37 831,68</b>	<b>0,00</b>	<b>7 490,93</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>45 322,61</b>	<b>37 831,68</b>	<b>0,00</b>	<b>7 490,93</b>
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		(3) 0,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	35 633,37	35 633,37	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>35 633,37</b>	<b>35 633,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>35 633,37</b>	<b>35 633,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	9 689,24	0,00		9 689,24
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>9 689,24</b>	<b>0,00</b>		<b>9 689,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>45 322,61</b>	<b>35 633,37</b>	<b>0,00</b>	<b>9 689,24</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		(3) 0,00			

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1069 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	558 716,69		558 716,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 896 702,58		1 896 702,58
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 517,52		80 517,52
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 867,50	0,00	12 867,50
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>2 548 804,29</b>	<b>0,00</b>	<b>2 548 804,29</b>
	<b>Pour information</b>			
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	22 446,68	0,00	22 446,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 385,00	0,00	15 385,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>37 831,68</b>	<b>0,00</b>	<b>37 831,68</b>
	<b>Pour information</b>			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 088,93		4 088,93
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	186 560,30		186 560,30
73	Impôts et taxes	9 586,97		9 586,97
74	Dotations, subventions et participations	2 904 308,80		2 904 308,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	948,00	0,00	948,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>3 105 493,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 105 493,00</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016</b>			<b>224 986,70</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 633,37		35 633,37
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>35 633,37</b>	<b>0,00</b>	<b>35 633,37</b>
	<b>Pour information</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	680 143,15	558 114,63	602,06	0,00	121 426,46
60623	Alimentation	1 100,00	385,02	208,65	0,00	506,33
60628	Autres fournitures non stockées	8 100,00	5 104,17	0,00	0,00	2 995,83
60631	Fournitures d'entretien	500,00	88,44	0,00	0,00	411,56
60632	Fournitures de petit équipement	2 300,00	900,63	0,00	0,00	1 399,37
6064	Fournitures administratives	5 000,00	4 039,28	331,01	0,00	629,71
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médias)	1 000,00	38,21	0,00	0,00	961,79
611	Contrats de prestations de services	352 042,65	304 409,18	0,00	0,00	47 633,47
6132	Locations immobilières	139 500,00	137 301,89	0,00	0,00	2 198,11
6135	Locations mobilières	6 000,00	5 348,54	0,00	0,00	651,46
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	5 570,28	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	8 000,00	7 573,22	0,00	0,00	426,78
6161	Assurance multirisques	3 000,00	2 481,34	0,00	0,00	518,66
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	1 011,07	62,40	0,00	1 426,53
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 380,00	1 380,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	9 351,65	0,00	0,00	648,35
6231	Annonces et insertions	13 780,00	5 964,00	0,00	0,00	7 816,00
6236	Catalogues et imprimés	26 550,00	17 842,08	0,00	0,00	8 707,92
6238	Divers	2 400,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
6241	Transports de biens	7 800,00	5 591,82	0,00	0,00	2 208,18
6251	Voyages et déplacements	25 318,00	11 301,82	0,00	0,00	14 016,18
6256	Missions	27 881,50	11 769,25	0,00	0,00	16 112,25
6257	Réceptions	11 300,00	4 701,65	0,00	0,00	6 598,35
6261	Frais d'affranchissement	2 316,00	899,34	0,00	0,00	1 416,66
6262	Frais de télécommunications	1 875,00	123,30	0,00	0,00	1 751,70
627	Services bancaires et assimilés	500,00	13,04	0,00	0,00	486,96
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	13 725,41	0,00	0,00	1 274,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 994 675,03	1 896 702,58	0,00	0,00	97 972,45
631	Impôts, taxes, ...sur rémunérations (administration d	98 057,49	98 982,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	15 182,40	13 152,91	0,00	0,00	2 029,49
6411	Personnel titulaire	0,00	5 776,74	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	1 402 146,41	1 364 002,40	0,00	0,00	38 144,01
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	446 436,59	381 262,29	0,00	0,00	65 174,30
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 003,14	115,00	0,00	0,00	888,14
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00	1 569,60	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	31 849,00	31 841,64	0,00	0,00	7,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	93 785,98	79 713,52	804,00	0,00	13 268,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

C-1-1-B

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, lo	11 712,88	7 382,48	0,00	0,00	4 330,40
65738	Autres organismes publics	13 073,00	7 287,78	0,00	0,00	5 785,22
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	69 000,00	65 043,26	804,00	0,00	3 152,74
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>2 768 604,06</b>	<b>2 534 530,73</b>	<b>1 406,06</b>	<b>0,00</b>	<b>232 667,27</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	27 503,00	12 594,30	273,20	0,00	14 635,50
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de ge	3 500,00	3 469,20	0,00	0,00	30,80
6745	Subventions aux personnes de droit privé	24 003,00	9 125,10	273,20	0,00	14 604,70
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	-35,02	0,00	0,00	0,00	0,00
6816	Total* aux prov. pour dépréciat* immo incorporelle, *	-35,02	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>2 796 072,04</b>	<b>2 547 125,03</b>	<b>1 679,26</b>	<b>0,00</b>	<b>247 267,75</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(	9 689,24	0,00			9 689,24
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co.	9 689,24	0,00			9 689,24
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 689,24</b>	<b>0,00</b>			<b>9 689,24</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>9 689,24</b>	<b>0,00</b>			<b>9 689,24</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 805 761,28</b>	<b>2 547 125,03</b>	<b>1 679,26</b>	<b>0,00</b>	<b>256 956,99</b>
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016						

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) La compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	4 088,93	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	4 088,93	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	208 520,00	186 560,30	0,00	0,00	21 959,70
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'...	208 520,00	186 560,30	0,00	0,00	21 959,70
73	Impôts et taxes	17 500,00	9 586,97	0,00	0,00	7 913,03
73211	Attribution de compensation	17 500,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	9 586,97	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 331 020,00	2 904 308,80	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	1 966 000,00	1 980 908,80	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	313 697,00	300 000,00	0,00	0,00	13 697,00
74758	Autres groupements	16 200,00	5 400,00	0,00	0,00	10 800,00
7478	Autres organismes	35 123,00	618 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		2 557 040,00	3 104 545,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	221 878,28	948,00	0,00	0,00	220 930,28
7713	Libéralités reçues	221 878,28	0,00	0,00	0,00	221 878,28
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	948,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 778 918,28	3 105 493,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc...	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 778 918,28	3 105 493,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		224 996,70				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	26 860,61	22 446,68	0,00	4 413,93
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 000,00	887,59	0,00	112,41
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 827,24	2 958,44	0,00	2 868,80
2188	Autres immobilisations corporelles	20 033,37	18 600,65	0,00	1 432,72
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>26 860,61</b>	<b>22 446,68</b>	<b>0,00</b>	<b>4 413,93</b>
27	Autres immobilisations financières	18 462,00	15 385,00	0,00	3 077,00
275	Dépôts et cautionnements versés	18 462,00	15 385,00	0,00	3 077,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>18 462,00</b>	<b>15 385,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 077,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>45 322,61</b>	<b>37 831,68</b>	<b>0,00</b>	<b>7 490,93</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>45 322,61</b>	<b>37 831,68</b>	<b>0,00</b>	<b>7 490,93</b>
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 633,37	35 633,37	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 633,37	35 633,37	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 633,37	35 633,37	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		35 633,37	35 633,37	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	9 689,24	0,00		9 689,24
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00		0,00
28183	Autres immobilisations corporelles	9 689,24	0,00		9 689,24
28184	Mobilier	0,00	0,00		0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 689,24	0,00		9 689,24
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 689,24	0,00		9 689,24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		45 322,61	35 633,37	0,00	9 689,24
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 - DF 042.

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Pôle Supérieur d'Enseigt Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	<sup>A</sup> 0,00	0,00	0,00	<sup>B</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	<sup>C</sup> 0,00	0,00	0,00	<sup>D</sup> 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(3) Indiquer le signe algébrique.

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)</b>	<b>A2.2</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt concerne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)</b>	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau ou taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Chargés d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.  
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».  
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.  
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66114 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.  
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Pôle Supérieur d'Enseigt Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>	<b>A2.4</b>

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif

CA

2017

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)</b>	<b>A2.6</b>

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)</b>	<b>A2.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Contrat initial	Contrat renégocié (5)
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

C-3-4-A022

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	<b>A2.8</b>

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA 2017
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			04/11/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Armoires & bureaux	5	
Linéaire	Logiciels	3	
Linéaire	Mat de bureau & mat informatique	3	
Linéaire	Matériel de musique	3	
Linéaire	Matériel de sport	5	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA 2017
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

C-3-4-A04

30

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		9 689,24	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres Internes de l'année (b)(6)		9 689,24	0,00
28051	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
28183	Amortissement des immobilisations	9 689,24	0,00
28184	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
28188	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	0,00	0,00	0,00	35 633,37	35 633,37

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	35 633,37
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3)</b>	<b>+ 35 633,37</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A</b> <b>LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

#### A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

#### A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>				
15/05/2017	COUPLE MICRO DPA 4099 DVOTE PIANO	992,20	0,00	3
07/08/2017	LOT DE 2 ARMOIRES 2 PORTES NYXOS BLANC/ACACIA	887,59	0,00	5
14/11/2017	MACBOOK PRO L. GARDEUX + ACCESSOIRES	1 839,04	0,00	3
24/11/2017	4 ARCHETS BAROQUES	9 520,00	0,00	3
28/11/2017	IMPRIMANTE L. GRADEUX + ACCESSOIRES	250,60	0,00	3
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 489,43</b>	<b>0,00</b>	

Pôle Supérieur d'Enseigt Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.4</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>	
<b>ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	A10.5

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 105 493,00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	



<b>ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**  
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.  
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.  
(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.  
(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.  
(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Pôle Supérieur d'Enseigt Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>3 105 493,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		



Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.1</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

Pôle Supérieur d'Enseigt Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NORINT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 5 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 5/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 25 janvier 1984 etc.

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a\* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Pôle Supérieur d'Enseignt Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2017	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Pôle Supérieur d'Enseigt Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscallité additionnelle, fiscallité additionnelle ou sans fiscallité propre

C-3-4-C031

58



Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Pôle Supérieur d'Enseign Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

**1 - Budget Primitif**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	45 322.61	37 831.68	0.00	7 490,93
RECETTES	45 322.61	35 633.37	0.00	9 689,24
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 805 761.28	2 548 804.29	0.00	256 956,99
RECETTES	3 003 914.98	3 330 489.70	0.00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	45 322.61	37 831.68	0.00	7 490,93
RECETTES	45 322.61	35 633.37	0.00	9 689,24
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 805 761.28	2 548 804.29	0.00	256 956,99
RECETTES	3 003 914.98	3 330 489.70	0.00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>2 851 083,89</b>	<b>2 586 635,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 447,92</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>3 049 237,59</b>	<b>3 366 123,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

Pôle Supérieur d'Enseignt Artistique Paris Boulogne-Billancourt - 75 - Budget Primitif	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président, **11 AVR. 2018**  
 A Paris....., le ..... **Par déléation**  
 Le Président,  
 Laurent *Cardeux* **CARDEUX**  
 Délibéré par le Conseil d'administration tenu en session .....  
 A Paris....., le **11 AVR. 2018**

Nombre de membres en exercice : **17**  
 Nombre de membres présents : **10**  
 Nombre de suffrages exprimés : **15**  
 VOTES : Pour : **15**  
           Contre : **0**  
           Abstention : **0**  
 Date de convocation : **19 MAR. 2018**

Les membres du Conseil d'administration,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.17	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.18	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.20	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.21	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.22	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.24	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.25	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.26	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.27	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.28	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.29	A4 - Etat des provisions	X	
p.30	A5 - Etalement des provisions	X	
p.31	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.32	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.33	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.34	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.35	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.36	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.37	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.38	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.39	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.40	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.41	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.42	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.43	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.44	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.45	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.46	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.47	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.48	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.49	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.50	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.51	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.52	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.53	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.54	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.56	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.57	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.58	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.59	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.60	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.61	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.62	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.63	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.64	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.65	D2 - Arrêté et signatures	X	